



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 avril 2009**

Délibération n° 2009-0694

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Exploitation du site communautaire de Genas - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : **Direction générale - Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur Joly

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mars 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 7 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Serres, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Desseigne (pouvoir à M. Imbert Y), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), M. Blein (pouvoir à M. Longueval), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Rivalta (pouvoir à M. Terracher), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Coste (pouvoir à Mme Chevallier), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Dubos (pouvoir à M. Goux), MM. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Galliano (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Pédrini), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconnèche), M. Pilon (pouvoir à Mme Vullien), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Sangalli (pouvoir à M. Colin), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Genin, Louis, Mme Palleja.

Séance publique du 6 avril 2009**Délibération n° 2009-0694**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Exploitation du site communautaire de Genas - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le marché d'exploitation du site de Genas (centre d'enfouissement technique et déchèterie) initialement prévu jusqu'en 2012, date de fin d'exploitation du site, atteindra le montant du seuil financier en juin 2009 du fait de l'évolution des quantités de déchets traités par rapport aux estimations d'origine.

Il est donc nécessaire de lancer une nouvelle consultation pour assurer la gestion de ces équipements jusqu'à la date de la fin prévisionnelle de l'exploitation et de réaménagement final du centre d'enfouissement par l'apport de déchets inertes provenant des déchèteries selon les capacités résiduelles d'accueil, avant la phase de post exploitation.

Pour le centre d'enfouissement technique (CET), les prestations demandées dans le marché sont les suivantes :

- assurer l'enfouissement des gravats en provenance des déchèteries communautaires, leur recouvrement ainsi que la confection des digues périphériques,
- réaliser l'aménagement final tel que défini au cahier des clauses techniques particulières (CCTP),
- assurer le suivi des zones terminées conformément aux prescriptions de l'arrêté d'exploitation du 26 octobre 2007 (cet arrêté impose des prescriptions complémentaires pour le CET portant sur les travaux à réaliser en fin d'exploitation et le suivi trentenaire).

Pour la partie exploitation de la déchèterie, les prestations demandées consistent à assurer :

- le gardiennage, l'accueil et l'accompagnement des usagers en vue du tri des déchets,
- le stockage des déchets dans des contenants, leur évacuation vers les filières désignées par la Communauté urbaine,
- assurer la propreté, la protection et une partie de la maintenance du site.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations d'exploitation du site communautaire de Genas.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché serait un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics. Il serait conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse trois fois une année. Ce marché comporterait un engagement minimum annuel de commande de 400 000 €HT et un engagement maximum annuel de commande de 1 500 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le lancement de l'opération,
- b) - le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet l'exploitation du site communautaire de Genas et tous les actes contractuels afférents pour un montant annuel minimum de 422 000 €TTC et un montant annuel maximum de 1 582 500 € TTC, conformément à l'attribution de la commission d'appel d'offres.

5° - Les dépenses prévisionnelles correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - direction de la propreté - exercices 2009 et suivants - section de fonctionnement - fonction 812 - comptes 611 260 et 611 270 - centre budgétaire 5 840 - centre de gestion 584 403.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 avril 2009.